

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band: 53 (1980)
Heft: 9

Artikel: Deutsches Rundfunk-Museum Berlin [suite]
Autor: Vallotton, Phillippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-562258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Finanzielle Aufwendungen

Für die Durchführung der Kurse benötigt die Dienstabteilung einen Kredit, welcher über ein Budget beim Stab der Gruppe für Ausbildung angefordert werden muss.

Eingereicht hatte das BAUEM für die vordienstlichen Kurse 79/80 ein Budget über Fr. 112 000.-. Nachdem aber der Rotstift den Sparmassnahmen zu ihrem Recht verholten hatte, verblieben noch Fr. 108 000.-.

Die Ausgaben verteilen sich für die Kursperiode 79/80 wie folgt:

Entschädigungen an die Experten Fr.	6 300.-
Entschädigungen an die Kursleiter und Lehrer Fr.	86 400.-
Rapporte und Personalausbildung Fr.	5 100.-
Miete von Kurslokalen Fr.	6 200.-
Propaganda Fr.	4 000.-
Total Ausgaben Fr.	108 000.-

Rekrutenaushebung 1980

Ziel der vordienstlichen militärtechnischen Ausbildung ist es, möglichst vielen angehenden Funker- und Betriebspionieren in unsern Kursen die für ihre spätere militärische Tätigkeit notwendigen *Grundkenntnisse* zu vermitteln. Jeder Jüngling, welcher die Kurse besucht und mit Erfolg abschliesst, hat Anrecht auf einen *Ausweis*, der ihm bei der Aushebung den Weg zur gewünschten Truppengattung ebnet. Das begehrte Dokument heisst *Leistungsausweis* und enthält den für die Aushebung so wichtigen *Rekrutierungsvorschlag*.

Nach welchen Gesichtspunkten werden die stellungspflichtigen Jünglinge nun aber angeboten und eingeteilt?

Die Schweiz ist in acht Aushebungszonen eingeteilt (Zone I–VI, VIIa + VIIb). Die nachfolgende Aufstellung zeigt die Aushebungszonen und die Kantonsgebiete, welche sie umfassen:

Aushebungszone	Kantonsgebiet	Sprache
I	VD, GE, VS f	f
II	FR f, NE, BE f, FR d, BE d	f + d
III	BE d, VS d	d
IV	SO, BL, BS, AG	d
V	ZH, SH	d
VI	TG, SG, AR, AI, GL, GR	d
VIIa	OW, NW, UR, LU, SZ, ZG	d
VIIb	TI	i

Die nächste *Tabelle* zeigt, welche vordienstlichen Kursorte in diesen Aushebungszonen liegen:

Aushebungszone	Kurse
I	Genève, Lausanne, Fribourg, St. Maurice;
II	Biel, Fribourg, La Chaux-de-Fonds, evtl. Bern;
III	Bern, Thun, Langenthal, evtl. Biel;
IV	Aarau, Baden, Lenzburg, Zofingen, Basel, Solothurn;
V	Zürich, Schaffhausen, Winterthur, Küsnacht;
VI	St. Gallen, Uzwil, Chur, Davos, Heerbrugg, Buchs SG, Weinfelden, Ziegelbrücke;
VIIa	Luzern, Altdorf, Zug;
VIIb	Bellinzona.

Für die Zuweisung der Stellungspflichtigen zu den verschiedenen Truppengattungen ist in jeder Zone der *Aushebungsoffizier* verantwortlich. Damit er weiss, wie viele angehende Rekruten er den verschiedenen Truppengattungen zuweisen kann, wird ihm von der Generalstabsabteilung das Rekrutenkontingent bekanntgegeben.

Interessant sind hier die *Übermittlungstruppen* sowie die Gliederung nach *Funkerpionier* und *Betriebspionier*:

Aushebungszone	FK PI	Betr PI
I	28/15/15	16/–/–
II	37/8/23	13/8/3
III	54/54/47	21/11/3
IV	65/47/31	31/16/14
V	80/32/37	29/25/20
VI	39/34/27	16/18/16
VIIa	52/13/13	12/–/–
VIIb	5/4/1	–/–/–
Total	360/207/194	138/78/56

Es bedeutet die

1. Zahl: Aushebungskontingent
2. Zahl: Ergebnis 1980
3. Zahl: Ergebnis 1979

In dieser Tabelle treten *zwei Merkmale* deutlich hervor:

- Die gesamtschweizerischen Kontingente werden von den vordienstlichen Kursen *nicht ausgeschöpft* und
- die Lücken sind *nicht gleichmässig* verteilt.

Es muss aber berücksichtigt werden, dass der Besuch der Kurse freiwillig ist. Besonders in welschen Landen hat man oft Mühe, genügend Jünglinge zu finden, dass überhaupt eine Klas-

se eröffnet werden kann. Zudem darf nicht ausser acht gelassen werden, dass das BAUEM nur dort Kurse eröffnen kann, wo ihm auch die erforderlichen Lehrkräfte zur Verfügung stehen; waren es früher die finanziellen Mittel, die eine Neueröffnung oft verunmöglichten, so ist es heute der *Lehrermangel*, welcher zunehmend Schwierigkeiten bereitet. Immerhin ist zu sagen, dass die *langfristige Planung* zum Ziel hat, in allen Aushebungszonen mindestens 80% des zugeteilten Rekrutenkontingents vorschlagen zu können. Weshalb 80% und nicht 100%? Der Aushebungsoffizier hat bei der Zuweisung der Rekruten *Auflagen* zu berücksichtigen: So hat er auf ein ausgewogenes Berufsbild zu achten, was ihn verpflichtet, die angehenden Akademiker in einem tragbaren Verhältnis auf die Truppengattungen aufzuteilen. Nun werden aber gerade aus Übermittlungskursen viele angehende Akademiker vorgeschlagen. Jene 20% Stellungspflichtige, welche nicht aus diesen Kursen vorgeschlagen werden, dienen dem Aushebungsoffizier dazu, all seinen Auflagen nachkommen zu können. Man kann aber festhalten: Wer mit einem gültigen Leistungsausweis zur Aushebung antreten kann, dem ist die Einteilung zu den Übermittlungstruppen praktisch sicher. ●

TELECOMMUNICATIONS CIVILES

Philippe Vallotton

Deutsches Rundfunk-Museum Berlin (II)

pv. L'article ci-dessous traite de l'histoire de la radio allemande – de son existence à la fin de la deuxième guerre mondiale –, publié dans le catalogue du Deutsches Rundfunk-Museum, traduit et remanié par PIONIER.

Il met l'accent non pas tant sur l'aspect technique de cet organisme mais bien plutôt sur l'aspect juridique.

Cet article peut apporter un complément utile à la réflexion des lecteurs suisses confrontés au problème d'un article constitutionnel sur la radio et la télévision.

Achtung! Achtung! Hier ist Berlin auf Welle 400 Meter, telle fut la 1^{re} annonce du studio de la Maison Vox le 29 octobre 1923 à 20h00, du service officiel d'émissions de la radio allemande autorisée par le Secrétaire d'Etat du Ministère des Postes du Reich.

La société Vox-Gramofon avait mis à disposition des combles pour l'installation de l'émetteur d'une puissance de 0,25 KW et en dessous un studio de fortune.

Bataille juridique et inauguration

Dès 1920 cependant des émissions systématiques de T.S.F. avaient déjà été entreprises à l'aide de l'émetteur de la poste sur 3500 et 3700 mètres de longueur d'onde et on avait pu le capter à 2000 kilomètres de là; l'émetteur ne fut connu que le 8 juin 1921 à l'occasion de la transmission en direct de l'Opéra de Madame Butterfly, mais il avait fallu attendre jusqu'en

1923 l'inauguration officielle, car le Ministère des Postes et celui de l'Intérieur se disputaient la prérogative de la radio.

Le Ministère des Postes invoquait le droit de monopole de la Radio, vu l'article de loi donnant souveraineté des communications télégraphiques dans le Reich; mais si l'Etat possédait la souveraineté sur les moyens techniques, il ne l'avait pas sur le contenu des communications; l'absence de contrôle sur les télécommunications publiques était le souci du Ministère de l'Intérieur qui craignait pour la sécurité de l'Etat et le secret du télégraphe. Les transmissions radiophoniques avaient été jusqu'à ce moment-là qu'un moyen de transmissions télégraphiques et de défense, la réception n'étant autorisée que dans des buts économiques et industriels et seulement avec des appareils plombés.

En 1923 un compromis fut trouvé en indiquant des normes de production à l'industrie pour les récepteurs (réception d'ondes moyennes seulement et interdiction d'y ajouter un émetteur). Ainsi la réception radio devenait publique moyennant l'inscription de l'appareil et d'une

demande de concession, accordée pour peu que l'appareil fût produit par une entreprise connue officiellement.

Animation

Si la poste était disposée à installer l'infrastructure et faire fonctionner les moyens techniques de transmission, elle ne voulait pas s'occuper des programmes futurs car cela dépassait sa fonction administrative. Elle voulait laisser l'organisation et la présentation des programmes à l'initiative privée, sous des conditions particulières.

La *Deutsche Stunde* et la *Drahtloser Dienst AG für Buch und Presse*, devenu plus tard *Dradag*, recurent la première concession pour un service de programmes réguliers, la première s'occupant des émissions musicales, scientifiques, littéraires, le deuxième des informations et des émissions ayant un contenu politique.

Il fallut aussi trouver un bailleur de fonds pour la première société de radio qui devait couvrir les frais de la poste et de fonctionnement quotidien.

Ce fut la société *Vox*, s'occupant de la fabrication et de la diffusion de disques et de machines de précision, intéressée pour des raisons publicitaires qui se chargea de la première émission. Avec un capital initial de 3000 £ sterling elle avait conçu le premier émetteur sous le nom de *Radio Stunde AG* et avait commencé la diffusion de programmes réguliers.

L'émission de la soirée inaugurale fut composée de quelques mesures de musique exécutées par un trio, suivie de quelques disques, de

l'hymne national, et de la recommandation: *N'oubliez pas la mise à terre de l'antenne!*

A mi-mars 1924 la société fut rebaptisée *Funkstudie AG* et autorisa la fondation de 8 sociétés régionales ayant la même fonction à Leipzig, Munich, Francfort sur le Main, Hamburg, Stuttgart, Breslau, Königsberg, Cologne qui fonctionnèrent sur le modèle berlinois. Puis fut fondée la *Deutsche Welle GmbH* à Berlin comme émetteur central pour tout le Reich.

Développement

En fin 1923, 500 auditeurs étaient enregistrés; le 1^{er} avril 1924 ils atteignaient à peine 10 000 mais les services officiels estimaient les resquilleurs à un nombre égal aux inscrits; fort de cette constatation, le gouvernement prévint d'une part une forte amende pour les auditeurs non enregistrés, d'autre part une amnistie. Il supprima aussi l'obligation de l'inscription de l'appareil et autorisa même la construction privée: en 1925 le premier million de concessionnaires était atteint.

Les années trente et la Deuxième Guerre mondiale

Radio dans chaque ménage.

Pendant les années trente, le gouvernement força volontairement la vente des appareils et de nombreux magasins, ouverts après 1933, vendaient des récepteurs fabriqués en masse

selon le slogan diffusé par le Ministère de la Propagande du Reich «*la radio dans chaque maison allemande*».

Le but n'était pas, comme on pourrait le croire, la satisfaction des besoins sociaux mais bien au contraire le fait que l'on voulait associer le plus grand nombre possible d'auditeurs aux émissions officielles allemandes par l'offre d'appareils bon marché, opération montée en collaboration avec l'industrie allemande de la radio.

L'équipement technique de ces appareils était intentionnellement *peu développé* et ne devait permettre de capter que les émetteurs du Reich et limiter au maximum la possibilité de l'écoute des stations étrangères. La production de ces récepteurs populaires commença en 1933; en souvenir de la prise de pouvoir nazi (Hitler devint chancelier le 30.1.1933) on nomma ce type d'appareil le *VE 301 (Volksempfänger 30.1)*. Les prix de vente étaient de 50% inférieurs à d'autres séries d'appareils.

En août 1933, 100 000 appareils avaient déjà été vendus; en 1938, étant donné la grande production le *DKE 38 (Deutsche Kleinempfänger)*, nommé aussi par l'homme de la rue «*la gueule de Goebels*», se vendait à 35 RM (Reichsmark) contre 76 RM pour le VE 301, 5 ans plus tôt.

De 1932 à 1939 le nombre d'auditeurs passa de 4 millions à 12 millions et demi.

Pouvoir et domination des médias

Lors de la prise de pouvoir par les Nazis, la radio fut étatisée, les droits de propriété allèrent



Beweglichkeit

MEDE 80
Military Electronics
Defence Expo
Wiesbaden, Westdeutschland
7., 8., 9. Oktober 1980

Stand Nr. 5820

au Reich, au Ministère nouvellement créé «pour la propagande et l'information du peuple.»

Dans sa réglementation du 30.6.1933 concernant les tâches de ce ministère on trouve:

«Le Ministère est compétent pour tout ce qui relève de l'influence intellectuelle de la nation, de la publicité dans l'Etat, la culture, l'économie, de l'information publique dans le pays et à l'étranger et de l'administration de toutes les institutions qui servent à ces fins.»

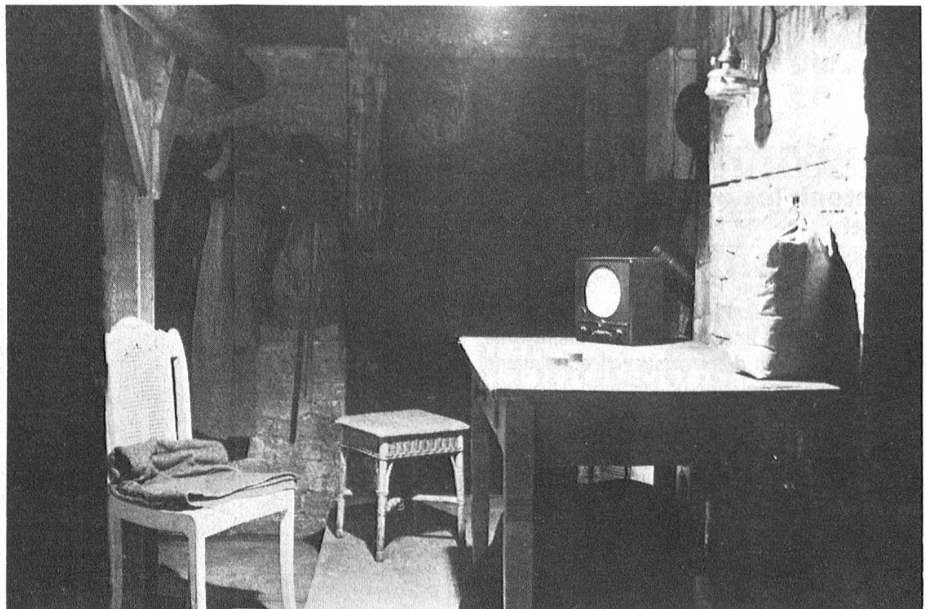
Ce Ministère étendit aussi son domaine de compétence et on y trouva alors beaucoup de fonctions qui, jusque-là, avaient appartenu à d'autres Ministères:

L'Office de presse est totalement intégré, le Ministère de l'Intérieur se voit retirer le contrôle de la radio de la presse ainsi que la censure des pièces de théâtre, des livres et des films,

le Ministère de l'Economie abandonne son activité dans la publicité commerciale et le Ministère des Postes abandonne l'administration de la radio pour tout ce qui ne concerne pas l'administration technique et c'est ainsi que fut créé un système de propagande avec deux aspects essentiels:

le premier était sa totalité:

Il ne se limitait pas seulement à la sphère politique mais il comprenait aussi tout le cercle de la vie culturelle de la nation. C'était un système d'endoctrinement et de contrôle des esprits qui devait propager les idées et les faits du nouveau régime, aussi bien dans le pays qu'à l'extérieur du 3^e Reich et ainsi tenir sous



Durant la Guerre les auditeurs réfugiés dans les caves écoutaient à leurs risques les stations émettrices étrangères.

contrôle stricte toute la création culturelle de la nation.

– le deuxième aspect était la concentration du contrôle dans la main d'un seul homme à trois niveaux différents:

– en tant que directeur de la propagande du Reich depuis 1932, Goebels contrôlait l'activité de la propagande du parti,

– en tant que Ministère toute la création culturelle de l'Etat se trouvait sous son pouvoir, c'est à-dire que c'était son rôle de faire comprendre les mesures de gouvernement,

– en tant que Président de la Chambre culturelle du Reich il était la dernière instance qui décidait qui avait le droit de travailler dans le domaine culturel.



in der Nachrichtenübermittlung

5 Schweizer Unternehmen mit weltweitem Engagement in der Nachrichtentechnik zeigen Ihnen am MEDE-Stand der SWISSCOM wie zuverlässig, wie leistungsfähig und wie flexibel militärische Nachrichtenübermittlung sein kann.

Autophon AG
Exportabteilung,
CH-8036 Zürich
Telefon 01-35 85 35
Telex 53 838 aphon CH

Zellweger Uster AG
Telecommunications,
CH-8634 Hombrechtikon
Telefon 055-41 61 11
Telex 87 55 58 zuho

Gfeller AG
CH-3018 Bern
Telefon 031-55 15 51
Telex 32 612 gfeag CH

Hasler AG
CH-3000 Bern 14
Telefon 031-65 21 11
Telex 32 413 hawe CH

Siemens-Albis AG
CH-8047 Zürich
Telefon 01-247 31 11
Telex 52 131 saz CH

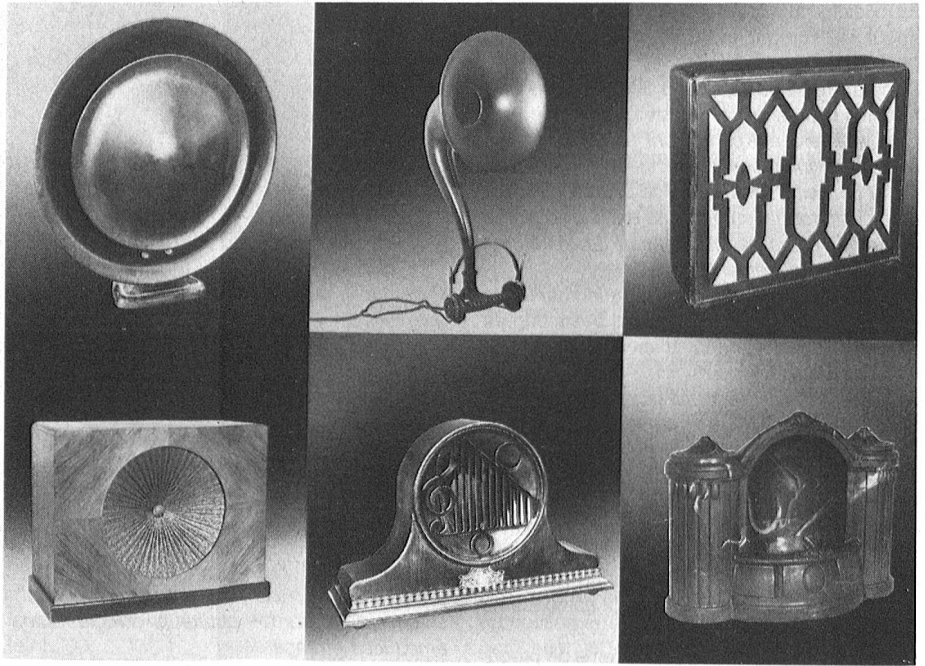
Les techniciens furent peu à peu éloignés car les Nazis en manquaient au début, par contre les chefs de la radio furent éloignés immédiatement.

Maintenir les émissions... et le moral

Le Ministère de la Propagande essayait de maintenir le moral de la population en diffusant des programmes encourageants et distrayants tandis qu'il devait démoraliser les populations des pays adverses avec un système de propagande consistant à transmettre de fausses informations.

La poste du Reich devait veiller ce que tous les émetteurs puissent diffuser le programme du gouvernement (même lorsque le pays était sous des bombardements intenses). A cet effet tous les émetteurs du Reich étaient relayés par un réseau de modulation ramifié intitulé *réseau rouge* conçu pour que la diffusion des programmes puisse s'effectuer soit depuis Berlin soit depuis un autre centre. Ce système se révéla efficace puisque même après de fortes attaques aériennes où des branches du réseau rouge avaient été endommagées presque tous les émetteurs continuèrent à diffuser les programmes jusqu'à la marche des troupes des Alliés.

Ce n'est que tard après le commencement des attaques aériennes sur l'Allemagne que l'on se rendit compte à l'étranger de la qualité de l'instrument que le Ministère de la Propagande avait créé en diffusant des appareils ne pouvant capter que les programmes allemands.



Quelques haut-parleurs faisant partie de la collection du deutsches Rundfunk-Museum.

Censure

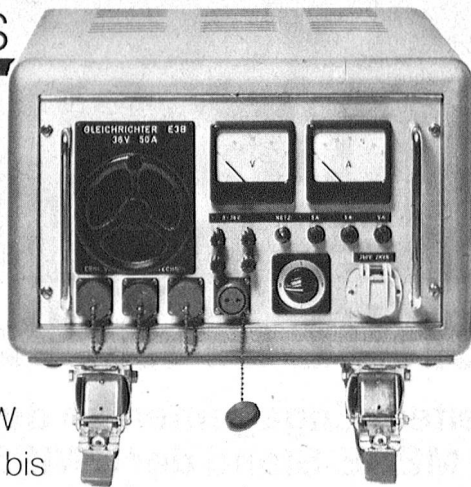
Seuls les possesseurs de récepteurs de qualité pouvaient capter les émetteurs étrangers; cependant une loi avait été créée à cet effet:

§1 *l'écoute intentionnelle d'émetteurs étrangers est interdite. Les contrevenants seront punis par des peines de réclusion. Les appareils seront confisqués.*

§2 *Ceux qui répandent des nouvelles des émetteurs étrangers qui risquent de menacer la force de résistance du peuple allemand seront punis de réclusion et dans les cas graves de la peine de mort.*

Mais la menace croissante pesant sur la population civile et l'ignorance de la situation de la guerre fit que beaucoup ne tinrent plus compte de ces menaces, écoutèrent les émissions étrangères et en diffusèrent même le contenu.

Gleichstrom nach Mass



0—1800 W
26 V 70 A bis
600 V 3 A

Robust Betriebssicher
Seit 15 Jahren felderprobt

und in jeder Form

(19" System)



W. G. ERNI, CH-3072 Ostermundigen, Telefon 031 51 20 85